

The Toponymical Changes in Formerly Colonized Countries: The Case of Algeria

Brahim ATOUI*

Places are determined portions of the space and the place names are symbols or words by which we designate, identify, locate them and load them with a certain message, a certain power. At first glance, it should be noted that any name implies a notion of limit. We nominate to define, to isolate, identify, distinguish, differentiate and also especially to assert a right in a given area. By nominating, we locate the other, the one who is allied or the one who is not, the one who has or does not have any particular plot. The denomination as well as the demarcation that strengthens it mark the position of the ones with respect to the others. It is indeed by the word (denomination) that we "appropriate the social thing", we own the space, we fix its limits, we identify it, we individualize it with respect to the others, it is also by it (name, denomination) that we get related to it.

While it is generally accepted that each society produces its space, we also recognize that this space carries an identity that a word or group of words indicate. These words transcribe a reality it is necessary to examine the part that belongs to the words (we mean to the denominations) in the construction of social things' (Bourdieu).

The denomination is also a message that conveys a project 'nominating is not the first act of politics?' The act of naming is not first an act of sovereignty and marking of a given space? Without naming the society and by extension the power or the successive powers have no reference to exercise their authority over their areas of influence. Also the denomination does not depend only on space but also on time; Indeed it is not only spatial, it is also temporal, since it conveys an information of the dominant ideology of the moment.

The names express then, a space-time reality as men are and find themselves in space and in time, since the activities that are regulated, organized, controlled, are all expressed in both space and time in a place and at a given moment, to a certain extent and for a certain period, for a given power. Therefore, the spatial denomination is one of the symbols that expresses this fact; So the names do not only serve to identify, they are also carriers of a political, economic, cultural or other discourse. Given all these toponymic features and its historical, cultural, political and other extensions, we will try in this paper, to treat how the colonization of Third World countries by Western countries including the Algerian case behaved with place names in these countries and how these countries once independent, have taken over this.

* Coordinator, Task Team for Africa, United Nations Group of Experts on Geographical Names, Algeria

L'acte de nommer n'est –il pas en premier lieu, un acte de souveraineté, de revendication et de marquage d'un espace donné ? et par conséquent d'appartenance à celui-ci !

N'est-il pas l'acte premier du politique? (Pourtier)

De tout temps l'homme a éprouvé le besoin de nommer son espace pour notamment, pouvoir se mouvoir et s'orienter.

On nomme aussi pour délimiter, pour isoler, identifier, distinguer démarquer et aussi et surtout pour faire valoir un certain droit.

C'est en effet, par la dénomination qu'on s'approprie de la chose sociale qu'on s'approprie de l'espace qu'on lui fixe ses limites qu'on l'identifie qu'on l'individualise par rapport aux autres ; C'est aussi par lui qu'on se rattache à un espace, un pays, une ville, à une identité, à une culture C'est dire toute l'importance et la place de la toponymie dans le patrimoine d'un pays, d'une nation. L'évocation d'un simple nom avec lequel nous avons des attaches, nous plonge dans un imaginaire porteur de sentiments de fierté et de bien être.

Si dans le passé lointain, la prise en charge de l'attribution des noms et du coup, de leur changement, n'était pas encore du ressort des autorités politiques et les dénominations résultaient d'un usage pratique, spontané, produit de l'imaginaire populaire, il n'en est plus avec l'arrivée de la colonisation.

En effet, celle-ci, avec notamment, en ce qui concerne la quasi-totalité des pays dit du tiers monde anciennement colonisés, a très bien compris l'importance de la toponymie et a très vite accaparée l'acte de dénomination en procédant à une large déstructuration de la toponymie locale dans un but de briser tout sentiment de solidarité, de cohésion et de sentiment d'appartenance.

Avant l'intervention du politique colonial, les lieux étaient nommés et non baptisés, c'est l'usage des lieux qui déterminait l'attribution des noms. Le privilège d'attribuer des noms n'appartenait pas encore à l'administration. Les noms de lieux permettaient non seulement le repérage et l'identification des lieux mais également, ils informaient sur la fonction des différents espaces nommés. C'est l'usage de l'espace ou sa caractéristique dominante qui déterminaient le nom attribué.

En Algérie par exemple les rues portaient des noms évocateurs:

Les odonymes d'Alger ,Constantine, Oran , Annaba, Tlemcen, ou autres villes, de l'époque, comportaient un générique arabe à l'exemple de Zankat(ruelle), Houmet

(quartier), Charaa (Rues), Sabbat(Arcades) Derb, Rahbat (Place) Koubat (Coupole), Bir (Puit), Ain (Source) etc, suivis d'un spécifique indiquant soit la corporation à l'exemple de Zankat dar en nahas,(ruelle du cuivre) Zankat dar el khal,(Ruelle du vinaigre) Charaa li Houd, (Rue des juifs) Sabbat el Hout (Arcades du poisson), Sabbat ed Dahab, (Arcades de l'or) Rahbat Es Souf, (Place de la laine) ou bien suivi d'un anthroponyme, généralement un hagianyme, à l'exemple de Zankat Rabaine Ech Chérif (Ruelle Rabaine Ech Chérif), ou bien encore une caractéristique dominante telle Sabbat el Ahmar,(Arcades rouges) ou carrément sans générique, tels: Er Rassayssiya, (Les plombiers) Es Sabbaghine, (Les teituriers) El Jazarrines (Les bouchers) etc .

1. PERIODE COLONIALE : OU L'IMPOSITION D'UNE NOUVELLE TOPONYMIE

Avec la colonisation française, l'acte de nommé et de dénommé est devenu désormais du ressort exclusif du pouvoir politique;

La dénomination est désormais porteuse d'un message qui livre un projet de société, qui perpétue une mémoire, qui honore, qui glorifie, qui revendique, qui impose, qui valorise, qui véhicule des valeurs et des informations sur des projets socio-économiques, sociopolitiques, socioculturels;

Nous assistons à une introduction d'une nouvelle dénomination de l'espace , ayant pour but notamment d'effacer toutes références a un passé d'ou pourrait surgir des sentiments nationalistes.

Les premières dénominations coloniales apparurent dès 1830; en effet, tous les noms des rues d'Alger, furent changés et remplacés par d'autres en quasi-totalité de souche française totalement étrangers à la culture algérienne. il fallait prendre non seulement des distances principalement avec la sphère arabo – musulmane à laquelle appartenait le peuple algérien, mais également de marquer et de rattacher linguistiquement et politiquement l'espace algérien par une nouvelle toponymie rappelant l'histoire de la France latine et chrétienne.

Sur les 225 odonymes que comptait de la ville d'Alger de l'époque, ils n'en restait que 12 après 1832 !

Par ailleurs, ce n'est pas seulement le toponyme en lui-même qui a été changé mais aussi la qualification de la rue elle-même qui a été affectée: désormais on parlera de

rue, avenue, Boulevard, place, square, etc. et non plus de Zankat, (Rue) Sabbat (Arcade), Batha (Place) etc. l'espace est désormais approprié administrativement et linguistiquement: Il est rattaché désormais, terminologiquement et toponymiquement à une nouvelle ère civilisationnelle, française

Au fur et à mesure de la consolidation de la présence française en Algérie et par divers procédés, lois foncières, lois patronymiques, (la Loi de cantonnement (1851), le Senatus Consult(1863) l'Instruction particulière du Général commandant la province d'Alger, de 1866 et enfin la loi du 23 mars 1882, portant constitution de l'Etat civil, l'administration française renforça sa mainmise sur la détermination de noms de lieux, de personnes et de tribus. En Algérie les noms de lieux portent en général, des noms de personnes propriétaires des lieux en question, de tribus occupant les espaces dont ils ont hérité de leurs aïeux et qui constituent de véritables petits Etats..

Table 1. DIMUNITION DES ANTHROPONYMES

Anthroponymes ayant pour génériques	Tribus avant l'application de loi du Senatus Consult	Douars après l'application de la loi du Senatus Consult
Bou	74	24
Bel	15	06
Ben	334	72
Béni	315	67
Ouled	1181	207
Ait	92	05
Si	05	06
Sid	00	02
Sidi	46	39
Ouled	108	17
Zaouia	07	01

Figure 2. Augmentation des toponymes ayant des caractéristiques physiques

Toponymes ayant pour génériques	Tributs avant l'application de la loi du Senatus Consult	Douars après l'application de la loi du Senatus Consult :
Oued	34	54
Ain	17	31
Bir	02	01
Hassi	02	01
Aghbal	01	00
Djebel	05	02
Hammam	02	00
Draa	00	00
TOTAL:	63	89

La conséquence de l'application de ses lois est que de 4229 tribus et fractions de tribus avant la colonisation, et en autant de noms, ils n'en restaient qu'environ 1448 douars après l'application de ces lois. De 2177 tribus ayant comme nom un ethnonyme ou un hagionyme, il n'en restait que 446 après l'application de la loi dite du Sénatus Consult !

Par ailleurs, les individus ne se reconnaissent plus au nom de leur tribu. Mais ils s'apparentent désormais à une entité administrative (douar) créée artificiellement à cet effet.

La référence aux noms et par la même l'appropriation de l'espace n'est plus la même.

Désormais les intérêt du douar passent avant ceux de l'ancienne tribu d'appartenance et avec le temps ceux de la ferka (Famille élargie) avant ceux du douar et ceux de la famille avant ceux de la famille élargie.

Mais, si la France a complètement déstructuré l'état civil traditionnel algérien, il faut

souligner cependant, que la nomenclature toponymique de souche française durant 130 ans, est restée très modeste: moins de 450 noms de localités administratives! Cette toponymie se caractérise par des noms qui rappellent la mère patrie (Merz, Strasbourg) qui marquent ses victoires (Rivoli, Arcole...) qui honorent la mémoire de ses héros (Kleber, Canrobert...) mais aussi des savants, des scientifiques, des écrivains, des artistes...(Arago, Lavoisier, Pasteur, Ampère, Voltaire, Pierre et Marie Curie ...)

Mais la marque toponymique française est plutôt odonymique (Voies de communication: Rues, avenues, boulevard, quartiers etc.). Toutes les voies de communications urbaines, à quelques très rares exceptions, portaient des noms d'origines françaises, occidentales ou appartenant à la civilisation chrétienne.

Mais paradoxalement, Il faut noter aussi, que le nom de saint Augustin malgré qu'il soit algérien, n'a jamais été attribué à aucun lieu, seul sa mère Sainte Monique, a vu son nom modestement d'ailleurs, attribué à une localité !

Nous pouvons dire que la toponymie coloniale participe à la dichotomie: à une toponymie coloniale s'oppose une toponymie autochtone, à une toponymie urbaine purement coloniale s'oppose une toponymie rurales exclusivement autochtone traduisant ainsi deux modes de vie, deux mondes appartenant à deux civilisations différentes, deux savoirs, d'un côté la modernité de l'autre l'authenticité et la tradition

2. LES CHANGEMENTS TOPONYMIQUES POST- COLONIALES : OU LA RECUPERATION D'UN PATRIMOINE NATIONALE.

Au lendemain des indépendances, les pays nouvellement indépendants, procédèrent à une large opération de changement de noms et de récupération de leur ancien patrimoine toponymique.

Dans une logique de récupération, de reconquête, de restitution de l'histoire, de l'identité, de la langue, les pouvoirs publics issus du recouvrement de l'indépendance lancèrent une grande campagne de restitution toponymique en général et odonymique en particulier.

L'objectif clairement affiché fut celui de récupérer « dénommativement » l'espace et d'honorer les héros de la guerre de libération; le devoir de mémoire envers les libérateurs du pays du joug colonial devra marquer à jamais cet espace irrigué de leur

sang et opérer ainsi une rupture avec le passé toponymique colonial.

Il fallait décoloniser « toponymiquement » l'espace algérien et refléter ainsi les nouvelles aspirations de la société algérienne.

Certains pays, ont procédé carrément au changement du nom du pays lui-même et nous pouvons citer à titre d'exemple : le Congo en Zaïre, la Haute Volta en Burkina Faso, la Rhodésie en Zimbabwe et récemment la Birmanie en Myanmar, etc d'autres enfin ont changé les noms de leurs villes soit en effaçant les exonymes comme Bombay en Mumbay soit en procédant à l'effacement de toute trace de noms coloniaux dans le paysage toponymique du pays à l'instar de l'Algérie.

En effet, dès 1963 les autorités du pays ont lancé une grande opération de changement de tous les noms de communes comportant un nom colonial: 114 commune portant un nom coloniale sur 676 existantes à l'époque, reçurent un nouveau nom.

En parallèle, une autre opération portant changement de tous les noms des voies de communication de toutes les villes et agglomération algériennes fut menée: Toute rue portant un nom colonial, a été changé ; rien qu'à Alger nous enregistrons plus de 2800 odonymes qui furent changés, Oran plus de 1600 odonymes etc.

A l'heure actuelle cette odonymie est officiellement effacée et remplacée par d'autres noms autochtones mais parfois dans la pratique, elle est toujours en usage: on appelle beaucoup plus facilement les rues et cités par leur anciens noms que par leurs nouveaux noms arabes à l'exemple de: Bellevue, la Glacière, jolie vue,

Figure 1. Exemple de Stations de tramway portant un noms hérité de la colonisation



Dans ce désir d'effacement de toutes trace toponymique coloniale qui s'est déroulée dans la hâte et la précipitation, d'autres erreurs furent commises : en effet, sans structures spécialisées, cette opération fut donnée, le plus souvent à un seul département ministériel ou à un seul organisme local. Ce qui a pour résultat que des groupes et des particuliers désireux de perpétuer la mémoire d'événements ou de personnes qui ne méritent pas tant d'honneur ont pu réussir à attribuer ce genre de noms à des lieux et édifices publics. Ce qui a engendrer une certaine confusion et instabilité dans la dénomination. Car dès que le pouvoir change de mains, d'autres groupes remettent en cause les premières dénomination et ainsi de suite!

Cette situation est due à notre avis, en plus de l'autoritarisme et de la spontanéité, au manque de structures spécialisées clairement mandatées pour la gestion des toponymes dans un cadre réglementaire.

En plus de l'attribution et de changement, il y a lieu de mentionner que les toponymes font partie intégrante de la mémoire, du patrimoine culturel et historique d'une nation et méritent par conséquent plus d'attention. Afin de les préserver, les conserver, il est impératif de d'arrêter une politique clairement définie confiée à un organisme spécialisé ayant toutes les prérogatives dans ce domaine.